

Lu pour vous – N° 8

Notes de lecture proposées par le secrétariat général du COR, dans un format synthétique et selon une approche pédagogique, pour mettre en avant différents travaux d'analyse, en France et à l'étranger, sur la question des retraites et du vieillissement.

Ces notes de lecture ([disponibles sur le site du COR](#)) n'engagent pas le Conseil.

► Pensions at a Glance

OECD

Edition 2017

Le Panorama des pensions de l'OCDE a été développé dans le but de servir un besoin grandissant d'indicateurs comparatifs (niveaux de dépense, niveaux de vie et sources de revenus des retraités, taux de remplacement sur cas-types, etc.) en matière de retraite. Il comprend des statistiques sur les pensions publiques et privées, obligatoires et volontaires. Cette publication, actualisée tous les deux ans, fournit une sélection complète d'indicateurs des politiques de retraite pour tous les pays de l'OCDE et du G20.

Dans cette édition, l'OCDE produit deux études inédites : l'une détaille les réformes décidées entre septembre 2015 et septembre 2017 et l'autre fait le point sur les dispositifs de départ à la retraite flexible (cumul emploi/retraite, retraite progressive, etc.).

► La retraite des salariés du secteur privé en France

Karine Briard

Travail et emploi n°149 – 2017/1

Karine Briard souligne que le système de retraite français a affirmé sa mission redistributive et couvre aujourd'hui une large variété de situations en marge de l'emploi.

Selon elle, l'évolution sur longue période des règles d'acquisition et de valorisation des droits à retraite des salariés du secteur privé témoigne d'une adaptation aux grandes évolutions socio-économiques, mais aussi d'incohérences au regard des objectifs visés. Les inefficacités qui subsistent au regard de l'objectif d'assurer un traitement équitable aux assurés peuvent trouver une explication dans la situation actuelle d'entre-deux où les logiques de contributivité et de compensation n'ont pas été poussées à leur terme. Ainsi, la formule de calcul de la pension conserve de nombreuses non-linéarités qui peuvent générer des effets anti-redistributifs (des pistes de réflexion pour corriger ces effets avaient été étudiés par le COR dans son 12^e rapport « [Retraites : un état des lieux du système de retraite français](#) »), et les dispositifs explicites de solidarité ne corrigent pas complètement les discontinuités de carrière salariale.

► La prise en compte de la durée de carrière dans les indicateurs de retraite

Patrick Aubert et alii

Les Dossiers de la DREES - n°21

À partir de la génération 1934, les durées de carrière augmentent et se rapprochent entre les femmes et les hommes. Ne pas tenir compte de ces évolutions peut biaiser certains diagnostics en matière de retraite. La notion « d'équivalent carrière complète »

(EQCC) permet de neutraliser les durées de carrière dans le calcul du nombre de retraités et celui du montant moyen de la pension.

Ainsi, si l'on comptabilise chaque retraité au *pro rata* de sa durée validée pour la retraite, les 15,2 millions de retraités de droit direct d'un régime de base en France représentent un effectif en EQCC de 13,3 millions. Exprimés en EQCC, les écarts de pension entre les femmes et les hommes se réduisent, même s'ils restent importants : les femmes nées en 1946 ont une pension inférieure de 29 % à celles des hommes en EQCC contre 36 % sans prise en compte de la durée de carrière.

La notion d'EQCC peut être adaptée à d'autres indicateurs, comme le rapport entre la durée de la retraite et la durée de carrière, et permet plus largement un éclairage plus pertinent de l'équité en matière de retraite.

► Les Français vivent plus longtemps, mais leur espérance de vie en bonne santé reste stable

Muriel Moisy

[DREES Études et Résultats n°1046](#)

L'espérance de vie à la naissance progresse en France. En 2016, celle-ci atteint 85,3 ans pour les femmes et 79,3 ans pour les hommes. Alors que la France occupe l'un des premiers rangs en matière d'espérance de vie à la naissance, elle est proche de la moyenne européenne pour l'espérance de vie en bonne santé.

En 2016, l'espérance de vie en bonne santé, c'est-à-dire le nombre d'années qu'une personne peut escompter vivre sans souffrir d'incapacité dans les gestes de la vie quotidienne, s'élève en France à 64,1 ans pour les femmes et à 62,7 ans pour les hommes. Elle est stable depuis dix ans.

Cette stagnation est le fruit de deux évolutions positives :

- l'espérance de vie en bonne santé à 65 ans, qui s'établit à 10,5 ans pour les femmes et 9,4 ans pour les hommes, a augmenté depuis dix ans, respectivement +0,9 an et +0,8 an ;
- l'espérance de vie en bonne santé avant 55 ans diminue depuis 2006, car les personnes ayant des incapacités survenues plus tôt au cours de la vie vivent désormais plus longtemps mais avec des conditions de santé dégradées.

► Healthier when retiring earlier? Evidence from France

Pierre-Jean Messe et François-Charles Wolff

[Document de travail du CEPREMAP n°1703](#)

Apprécier si un retrait précoce du marché du travail a un impact favorable ou défavorable sur la santé est particulièrement délicat.

En effet, un état de santé peut induire une sortie plus précoce du marché du travail. Dès lors, rapprocher « âge de sortie » et « état de santé » ne permet pas de conclure car l'on ne peut distinguer l'effet de la santé sur l'âge de sortie de l'effet de l'âge de sortie sur la santé.

L'étude contribue à éclairer cette question dans le contexte français en s'appuyant sur le dispositif « carrière longue » qui permet à certains assurés de partir plus précocement (sans que leur état de santé soit directement en cause) pour dépasser cette difficulté.

Elle conclut que le retrait plus précoce du marché du travail ne semble pas avoir d'effet significatif (positif ou négatif) sur la santé (mesurée par l'appréciation subjective de l'état de santé, la prévalence de maladie chronique ou la restriction d'activité déclarée).

L'étude montre aussi que le fait d'avoir été exposé à des conditions de travail pénibles ne semble pas avoir d'influence sur la précocité du retrait du marché du travail (ce qui suggère que les personnes confrontées à la pénibilité

ne peuvent pas de ce seul fait quitter le travail plus tôt) alors même que le fait d'avoir exercé un travail physiquement exigeant a un effet négatif significatif sur l'état de santé des personnes après retrait du marché du travail.

► Retired, at last? The short-term impact of retirement on health status in France

Thomas Barnay et Éric Defebvre

[TEPP Working Paper n°2018-01](#)

Cet article complète le précédent en analysant l'impact à court terme du statut de retraité sur l'état déclaré de santé physique et mentale des individus en France. Ici aussi, il s'agit d'identifier le sens de la causalité : être à la retraite améliore-t-il ou détériore-t-il l'état de santé ou bien est-ce l'état de santé qui motive la décision de départ à la retraite ?

Les auteurs exploitent les données des vagues 2006 et 2010 de l'enquête *Santé et itinéraire professionnel (SIP)* et utilisent cette fois les modifications des âges légaux de départ à la retraite pour contrôler le sens de la causalité.

Leur étude conclut que le fait d'être retraité diminue sensiblement les limitations d'activité quotidiennes, les troubles de l'anxiété et les épisodes dépressifs. En revanche, être à la retraite n'a pas d'effet significatif sur l'état de santé perçu ou la prévalence de maladies chroniques. Par ailleurs, l'étude montre des effets plus prononcés pour certaines sous-populations. Par exemple, à la retraite, les femmes ne voient pas d'amélioration

significative de leur état de santé physique alors que les individus à faible niveau d'éducation ou exposés à des métiers à forte charge mentale ou physique voient leur état sanitaire s'améliorer plus sensiblement que les autres.

► The mortality effects of retirement: evidence from social security eligibility at age 62

Maria D. Fitzpatrick et Timothy J. Moore

[NBER Working Paper No. 24127](#)

Aux États-Unis, il est possible de partir à la retraite dès 62 ans et environ un tiers des Américains partent immédiatement à cet âge (pour un aperçu des âges légaux de la retraite en comparaison internationale, voir la fiche 5 du [panorama des retraites en France et à l'étranger](#) du COR).

En utilisant des données sur la mortalité qui couvrent toute la population américaine avec les dates exactes de naissance et de décès, les auteurs constatent une augmentation de 2 % de la mortalité masculine immédiatement après 62 ans alors que la hausse est beaucoup moins marquée pour les femmes. Ces résultats seraient liés au passage à la retraite mais également aux changements de style de vie qui y sont associés : les hommes, contrairement aux femmes, sont plus susceptibles de devenir sédentaires lors de leur passage à la retraite ou encore d'augmenter leur consommation de tabac (voire même de commencer même s'ils n'ont jamais fumé auparavant).

À propos du Conseil d'orientation des retraites

Créé en mai 2000, le Conseil d'orientation des retraites (COR) est une instance indépendante et pluraliste d'expertise et de concertation, associant notamment les partenaires sociaux, chargée d'analyser et de suivre les perspectives à moyen et long terme du système de retraite français.

Sur l'ensemble des questions de retraite (équilibre financier, montant des pensions, redistribution, etc.), le COR élabore les éléments d'un diagnostic partagé.

Ces notes de lecture ont été préparées par le secrétariat général du COR, sous la direction de M. Pierre-Louis Bras, président du COR.